



War Child - Politique de sauvegarde

Contrôles liés à la révision de la politique

Details de la politique	
Nom de la politique	War Child - Politique de sauvegarde
Propriétaire du contrat	<i>Alina Rosenfeld</i>
Version	1.0
Date approuvée par SLT	<i>20 Octobre, 2022</i>
Fréquence de révision	<i>Deux fois par an à partir de la date d'approbation</i>

Table des matières

Déclaration de mission.....	3
Déclaration de la politique.....	3
Etendue.....	4
Notre approche.....	4
Quels sont les comportements qui sont interdits par la politique de sauvegarde ?.....	5
Ce que War Child attend de vous :	6
Normes liées à la sauvegarde que War Child doit respecter :.....	7
Rôles et responsabilités	9

Déclaration de mission

Nous croyons qu'aucun enfant ne devrait faire partie de la guerre. Nous sommes guidés par un seul objectif - garantir un avenir sûr pour chaque enfant vivant dans la guerre.

Déclaration de la politique

War Child (WC) travaille pour faire respecter les droits fondamentaux des enfants¹ - et s'engage à les protéger contre toute forme de préjudice, d'abandon, d'exploitation et d'abus. Notre travail se concentre sur les enfants, les jeunes² et sur les adultes³, surtout ceux qui risquent d'être victimes de toute forme de préjudice et d'abus. Notre politique de sauvegarde et les procédures étayent l'ensemble de notre travail et garantissent que tous les enfants, les jeunes et les adultes que nous côtoyons ou qui travaillent pour notre organisation soient protégés de toute forme de préjudice et d'abus. Cette politique s'applique pour chaque représentant de War Child à la fois pendant, après et entre les heures de travail.

War Child reconnaît que toute forme de préjudice et d'abus perpétrée à l'encontre des enfants, des jeunes et des adultes est ancrée dans un déséquilibre de pouvoir intrinsèque entre l'individu et l'organisation (et ses représentants). L'inégalité du genre, l'appartenance ethnique, être une personne ayant un handicap ou une personne déplacée peut également exacerber les dynamiques de pouvoir pouvant mener à un préjudice, à l'abus et à l'exploitation par ceux exerçant une position de force et/ou d'autorité. Nous pouvons aborder ceci en incorporant une approche inclusive dans notre travail de sauvegarde.

La culture organisationnelle de War Child est cruciale pour empêcher toute forme de préjudice et d'abus, ainsi que pour bâtir et maintenir une culture ouverte, transparente et équitable où tous les représentants se sentent en sécurité pour signaler une conduite inacceptable. War Child s'engage à créer et à maintenir une culture ouverte, transparente et équitable, puisque nous pensons que ceci est crucial pour empêcher toutes formes de préjudices et d'abus.

La politique de sauvegarde de War Child s'engage à et est guidée par les engagements éthiques suivants :

- War Child a le devoir et la responsabilité de veiller à la sécurité de tous les individus⁴ avec lesquels elle est en contact direct ou indirect.
- Les employés et les représentants de War Child ont le devoir de signaler tout incident ou toute préoccupation dont ils sont témoins, qu'ils soupçonnent ou qu'ils entendent.
- War Child met en œuvre une approche de tolérance zéro en matière de sauvegarde. Les violations présumées de cette politique sont traitées dans des délais précis, conformément aux procédures opérationnelles standard (POS), et faisant l'objet de mesures disciplinaires appropriées si nécessaire.

¹ Un enfant est défini comme n'importe quel individu âgé de moins de 18 ans.

² Les jeunes sont définis comme des individus âgés entre 15 et 24 ans comme défini par les Nations unies.

³ Les adultes sont définis comme des individus âgés de plus de 18 ans.

⁴ Ceci inclut l'ensemble des enfants, des jeunes et des adultes qui font ou qui ne font pas partie des activités des programmes de War Child qu'un représentant de War Child rencontre à la fois dans sa vie personnelle et sa vie professionnelle.

Etendue

Cette politique de sauvegarde s'applique de manière égale à chaque individu associé avec War Child, y compris, sans toutefois s'y limiter, à :

- Tous les employés permanents et temporaires
- Les bénévoles et les stagiaires
- Les consultants
- Les ambassadeurs et leurs assistants/employés
- Les visiteurs invités (y compris les donateurs/bailleurs de fonds ; les média/journalistes)
- Les membres du Comité de surveillance
- Le conseil d'administration
- Les organisations partenaires (par exemple les ONG locales, Le ministère de l'Éducation) si jugé nécessaire et approprié
- Les membres de la famille accompagnant les employés internationaux
- Les sous-traitants (par exemple, les fournisseurs, les entrepreneurs, les prestataires etc.) si jugé nécessaire et approprié
- Les organismes de recherche, établissements universitaires et associés si jugé nécessaire et approprié.

Le terme de représentants de War Child sera utilisé pour désigner toutes les personnes énumérées dans la liste ci-dessus et associés avec War Child.

Notre approche

La sauvegarde à War Child constitue un ensemble de politiques organisationnelles, de procédures et de pratiques utilisés pour garantir que War Child est une organisation sûre, chargée de protéger les personnes exposées aux risques d'abus, d'exploitation et de harcèlement sexuels, ainsi que d'autres formes de préjudice, d'abus, d'exploitation, et d'abandon causés par ceux qui ont le devoir de les protéger et d'en prendre soin.

War Child s'engage à empêcher toute forme d'exploitation sexuelle, d'abus et de harcèlement, de maltraitance et d'abandon à l'encontre des enfants, et tout autre préjudice causé par des représentants de War Child, y compris par les moyens suivants :

- Sensibilisation : Veiller à ce que tous les représentants de War Child soient conscients des normes élevées de comportement et de conduite que l'on attend d'eux pour protéger les enfants, les jeunes et les adultes contre toute forme d'abus et d'exploitation dans leur vie privée et professionnelle.
- Prévention : S'assurer, par la sensibilisation et les bonnes pratiques, que le personnel et ceux qui travaillent avec War Child, minimisent les risques de toute forme d'abus et d'exploitation, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, en vérifiant minutieusement les antécédents du personnel dans le cadre de leur processus de recrutement conformément aux procédures des ressources humaines (RH).
- Compte-rendu : Veiller à ce que tout le personnel et les personnes qui travaillent avec War Child sachent clairement quelles mesures prendre en cas de soupçons ou d'inquiétudes concernant des allégations de maltraitance ou d'exploitation.
- En réponse : Veiller à ce que des mesures immédiates soient prises pour identifier et traiter les signalements de maltraitance et d'exploitation, et pour garantir la sécurité et le bien-être de l'enfant, du jeune ou de l'adulte concerné.

Quels sont les comportements qui sont interdits par la politique de sauvegarde ?

Les comportements suivants sont ceux qui sont interdits par la politique de sauvegarde :

Maltraitance : La maltraitance constitue un acte dont les individus, les institutions ou les processus font - ou omettent de faire - entraînant directement ou indirectement un impact négatif sur autrui. Reportez-vous aux termes travail forcé, trafic, maltraitance émotionnel, exploitation, abus financier/matériel, abandon, abus en ligne, abus physique, abus sexuel, violence spirituelle et pratiques traditionnelles préjudiciables pour des définitions spécifiques.

Harcèlement : Comportement blessant répétitif et intentionnel d'une personne ou d'un groupe sur une autre personne ou sur un autre groupe, où la relation implique un déséquilibre de pouvoir. Ceci peut se produire en face à face ou en ligne.

Maltraitance émotionnelle : Maltraitance émotionnelle persistante ayant un impact négatif sur l'état émotionnel d'un individu. Cela peut comporter une restriction de liberté de mouvement, un traitement dégradant, humiliation, intimidation (y compris un cyberharcèlement), menaces, discrimination, raillerie, ou autres formes de traitements hostiles ou d'exclusion non physiques.

Exploitation : Ceci englobe, sans toutefois s'y limiter, aux formes suivantes d'exploitation :

- *L'exploitation commerciale d'un individu se produit lorsque cette personne travaille ou fait des activités pour le bénéfice d'autres personnes mais lorsqu'elle ne retire aucun bénéfice ou ne subit de préjudice pouvant résulter de ce travail.* Ceci inclut, sans toutefois s'y limiter, aux travaux domestiques, à la participation forcée dans un conflit armé, y compris l'utilisation d'enfants soldats, et l'implication dans des travaux dangereux et périlleux.
- *L'exploitation sexuelle est une forme d'exploitation et d'abus sexuels qui implique un individu engagé dans une activité sexuelle en échange d'argent, de cadeaux, de nourriture, de logement ou d'autres besoins matériels (par exemple, prostitution, trafic, exploitation de, création et dissémination de vidéos et d'images à connotation sexuelle)..* Cela peut également se produire en ligne ou un acte de nature sexuelle est commis à l'encontre d'un individu. Cela inclut toute utilisation d'information et de technologie de communication conduisant à une exploitation sexuelle, ou qui est le résultat d'images/autres matériels à fournir documentant l'exploitation, à acheter, à vendre, à posséder.

Abus financier/matériel : Inclut le vol, la fraude, l'exploitation, la pression en lien avec des testaments, la propriété ou l'héritage de transactions financières, la corruption, le mauvais usage ou le détournement de propriété, de possessions ou de bénéfices.

Travail forcé : Tout travail entrepris par un individu contre son gré sous la menace d'une peine. Il prive les individus de leur dignité et est dommageable à leur bien-être physique et mental.

Prédation sexuelle : Comportement qui permet à un auteur de contraindre un individu à une activité sexuelle. Cela se produit en présence d'une manipulation basée sur une différence de pouvoir et bien planifiée dans une relation, qu'un auteur d'abus exploite pour sa propre satisfaction. Il s'agit d'une tactique communément utilisée par les auteurs contre des enfants, en matière d'activité sexuelle. Cependant, les adultes peuvent aussi être victimes de prédation sexuelle. Cela peut arriver lors de contacts en face à face ou en ligne.

Harcèlement : Conduite non sollicitée incluant des menaces et exigences, qui offense, intimide ou humilie quelqu'un. Il peut s'agir d'un acte ponctuel ou répété.

Préjudice : Tout effet néfaste sur le bien-être physique, psychosocial ou émotionnel d'un individu. Un préjudice peut être causé par un abus, une exploitation, du harcèlement, de l'intimidation, une attaque, ou toute autre action qui fait courir un risque à la personne, intentionnellement ou non.

Abandon : Le manquement persistant à satisfaire les besoins physiques et/ou psychologiques d'un individu, ou à lui fournir des soins et un soutien adéquats. Cela inclut le manquement à la protection des enfants, des jeunes et des adultes de préjudices, mais aussi le fait de fournir une alimentation adéquate, un hébergement et des conditions de vie sûres.

Abus en ligne : Toute forme d'abus qui survient dans l'interaction avec la technologie numérique. Cela peut se produire partout, par exemple sur les réseaux sociaux, par sms et sur les applications de messagerie, par email, sur les chats en ligne, les sites de jeux en ligne et de diffusion en direct. Les exemples d'abus en ligne incluent le cyberharcèlement, la prédation sexuelle, le sexting, les abus sexuels, les abus psychologiques/émotionnels et l'exploitation sexuelle.

Maltraitance physique : Préjudice physique effectif ou potentiel perpétré par une tierce personne, adulte ou enfant. Cela peut impliquer les coups, les secousses les empoisonnements, les immolations par le feu et autres actes physiques.

Abus sexuel : Une intrusion physique réelle ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle par la force ou dans des conditions inégales ou de contrainte. Toute activité sexuelle avec un enfant (défini comme toute personne âgée de moins de 18 ans) est un abus sexuel, indépendamment de l'âge local de consentement éclairé. Croire, à tort, qu'un enfant est âgé de plus de 18 ans ne constitue pas une défense acceptable.

Harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle non sollicitée, demande de faveur sexuelle, attitude verbale ou physique ou tout geste de nature sexuelle ou autre comportement de nature sexuelle susceptible d'être raisonnablement considéré ou perçu comme offensant ou humiliant pour autrui. Le harcèlement sexuel est particulièrement grave, lorsqu'il interfère avec le travail, est érigé en condition d'embauche, ou crée un environnement intimidant, hostile ou offensant. Le harcèlement sexuel peut être non intentionnel et survenir en dehors du lieu de travail et/ou des heures de travail. Bien qu'il implique généralement un ensemble de comportements, il peut prendre la forme d'un incident isolé. Le harcèlement sexuel peut survenir entre des personnes de sexe opposé ou de même sexe.

Violence spirituelle : Utilisation de normes et pratiques culturelles ou de textes issus de livres spirituels ou utilisation d'une sculpture comme excuse pour perpétrer des abus et de la violence sur des enfants, des jeunes, ou des adultes ou leur instiller de la peur.

Pratiques traditionnelles préjudiciables : Pratiques basées sur des croyances culturelles et religieuses et sur des valeurs aux conséquences préjudiciables aux enfants, aux jeunes et aux adultes, ex. la sorcellerie, le mariage précoce ou forcé, la mutilation génitale des femmes.

Trafic : Toute implication dans le recrutement, le transport, ou la réception d'un individu à des fins d'exploitation, par le biais de menaces, de la force, ou d'autres formes de contrainte.

Ce que War Child attend de vous :

La sauvegarde est la responsabilité de chacun, et nous comptons sur chaque représentant de War Child pour aider à construire une culture sûre et inclusive. Vous avez pour devoir de faire respecter les principes définis dans la présente politique 24/7 (que ce soit pendant, après, ou entre les heures de travail).

- Il est de votre responsabilité de signaler toutes les préoccupations, réelles ou présumées, liées à la sauvegarde par le biais des canaux de signalement de War Child.
- Vous ne procéderez pas à des représailles contre ceux qui sont impliqués dans des affaires liées à la sauvegarde, ni même contre ceux que vous suspectez d'y être impliqués.
- Vous respecterez la Politique de protection des lanceurs d'alertes ([hyperlien](#))
- War Child s'engage à enquêter sur toutes les préoccupations liées à la sauvegarde qui sont signalées, conformément à nos procédures d'enquête. Vous êtes tenu(e) de participer aux enquêtes de sauvegarde, conformément au Code de conduite et au manuel des ressources humaines.
- Vous promouvrez une culture de l'équité où toute personne est traitée avec respect, dignité et sans favoritisme. Vous serez conscient(e) du pouvoir découlant de votre poste en tant que représentant(e) de WC, en lien avec les participants au programme et d'autres personnes avec lesquelles nous travaillons.
- Dans tout ce que vous faites, vous agissez dans l'intérêt supérieur de l'enfant afin de prévenir le préjudice et la maltraitance.
- Vous respectez toujours le principe de non-discrimination et les directives énoncées dans le Code de conduite.
- En tant que représentant(e) de War Child, vous responsabilisez les personnes avec et pour lesquelles nous travaillons, en les engageant de manière à ce qu'elles comprennent pleinement leur droit à la sécurité lorsqu'elles s'engagent auprès de tout représentant ou activités associés à l'organisation.
- Cette politique s'inscrit dans le Cadre d'intégrité et vient compléter toutes les autres politiques. En tant que telles, vous respecterez et connaîtrez toutes les politiques et procédures du Cadre d'intégrité, y compris :
 - Le Code de conduite (CdC)
 - La Politique anti-fraude et anti-corruption
 - La Politique de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels
 - La Politique de représailles
 - Procédure de prise de parole
- Ces politiques doivent être signées par l'ensemble de l'équipe tous les 2 ans.

Normes liées à la sauvegarde que War Child doit respecter :

Cette politique contient dix normes liées entre elles et se renforçant mutuellement qui visent à garantir que War Child est une organisation sûre. Aucune norme ne peut être considérée de façon isolée et le même poids et une importance égale doivent être attribués à chaque norme dans l'ensemble de l'organisation.

Il s'agit de normes mondiales liées à la sauvegarde adaptées à la mission, à la vision et à la programmation de War Child. War Child s'engage à mettre en œuvre ces normes et à s'y conformer dans l'ensemble de notre travail. Il est de la responsabilité de tous les représentants de War Child d'œuvrer au respect de ces normes dans leur travail. Un guide détaillé de mise en œuvre se trouve ici : [\(hyperlink\)](#).

- Norme 1 : Gouvernance, responsabilité et gestion des risques :** War Child s'engage à mettre en place de solides mesures de sauvegarde pour garantir la sécurité et la protection des enfants, des jeunes, des adultes et de tous ceux qui entrent en contact avec les programmes de War Child. War Child s'engage à garantir que cette

politique est généralisée à l'ensemble de l'organisation pour garantir l'adhésion aux normes internationales en matière de sauvegarde. Si nécessaire, War Child soutiendra l'adaptation de la politique pour garantir l'adhésion aux lois nationales pertinentes et au contexte culturel. Les systèmes de sauvegarde dans l'ensemble de l'organisation ont des responsabilités spécifiques pour garantir que des processus de sauvegarde clairs sont en place, y compris des signalements sûrs et efficaces, des retours d'information et que des mécanismes de plainte sont en place et que l'ensemble de l'équipe reçoit des initiations à la sauvegarde et une formation régulière.

- b. **Norme 2 : Leadership et culture organisationnelle** : Toutes les équipes de leadership et de gestion de War Child donneront la priorité à la sauvegarde au sein de l'organisation et franchiront des étapes pour construire une organisation où les employés se sentent en sécurité pour affronter les problématiques de pouvoir et de préférences, mais aussi pour promouvoir égalité, diversité et inclusion. Les employés seront encouragés à accéder à des endroits sécurisés au sein de l'organisation afin de permettre le dialogue, l'engagement et l'action pour construire et maintenir un environnement de travail sûr. Les équipes dirigeantes assumeront leur responsabilité, réfléchiront de manière proactive et prendront des mesures pour que leurs comportements et leurs actions favorisent une culture transparente, sûre et inclusive.
- c. **Norme 3 : Sensibilisation et acquisition de connaissances** : War Child fera activement la promotion de sa politique de sauvegarde mondiale d'une manière qui soit accessible, informative et facile à comprendre pour tous les représentants. Cela se fera par le biais d'initiatives et de formations spécifiques ainsi que de communications organisationnelles sur l'approche de sauvegarde de War Child et en s'assurant que les individus sont pleinement conscients de leurs responsabilités en matière de sauvegarde de l'enfant. Tous les employés et les représentants reçoivent une formation obligatoire sur la sauvegarde dans le mois qui suit leur entrée en fonction, ou avant leur engagement direct avec un participant au programme ou un membre de la communauté où War Child met en œuvre des activités. Une formation de remise à niveau sera organisée au moins deux fois par an.
- d. **Norme 4 : Ressources humaines** Les mesures de sauvegarde seront intégrées dans toutes les activités liées aux ressources humaines. Nous recruterons des employés et des volontaires qui partagent les valeurs de War Child et qui s'engagent à assurer la sauvegarde. Nous veillerons à ce que tous les employés, bénévoles, contractants, visiteurs, consultants, vendeurs tiers et autres personnes travaillant au nom de l'organisation comprennent leurs responsabilités en matière de sauvegarde et possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour remplir leurs obligations. ([hyperlink to safer recruitment SOP](#))
- e. **Norme 5 : Programmation sûre et recherche** : La sauvegarde est intégrée dans toutes les propositions, la conception des projets, les budgets et la mise en œuvre, y compris les programmes de recherche et de plaidoyer. Une programmation sûre favorise l'égalité, l'équité, réduit les risques et augmente la protection.
- f. **Norme 6 : Partenaires, entrepreneurs et fournisseurs** War Child reconnaît que les organisations abordent la sauvegarde de manière différente et respectent différentes normes. Les partenaires, entrepreneurs et/ou fournisseurs importants qui effectuent des travaux en partenariat avec War Child, ou en son nom, seront soumis à des processus de diligence raisonnable qui évaluent leur politique de

sauvegarde, leurs procédures et leur capacité à mettre en œuvre des mesures de sauvegarde efficaces. Voir les conseils détaillés sur la diligence raisonnable en matière de partenariat.

- g. **Norme 7 : Travailler avec les enfants, les jeunes, les adultes et les communautés**
War Child travaille avec des enfants, des jeunes et des adultes qui courent souvent un risque accru de subir des dommages et des abus en raison de leur statut social, de leur déplacement ou d'un conflit. Nous nous engageons à garantir la sécurité de nos interactions et à reconnaître les dynamiques de pouvoir inégales qui peuvent être en jeu. War Child s'engage également à assurer une implication sûre, inclusive et participative des enfants, des jeunes, des adultes et des communautés dans ses programmes, ses recherches et son travail de plaidoyer. L'ensemble du personnel respectera le code de conduite à tout moment. (hyperlink)
- h. **Norme 8 : Signalement et réponse** War Child veillera à mettre en place des processus de signalement et de réponse solides, accessibles à tous les enfants, jeunes, adultes, employés et bénévoles, et adaptés au contexte local. War Child s'assure que toutes les affaires de sauvegarde sont traitées efficacement et sont enregistrés dans un registre de suivi global. Les systèmes de signalement et de réponse de War Child sont conçus pour sauvegarder les meilleurs intérêts des enfants, des jeunes et des adultes avec lesquels nous travaillons.(Link to SOPs)
- i. **Norme 9 : Médias, communications et plaidoyer** : War Child fournira des communications, des campagnes, des médias et des travaux de plaidoyer de qualité de manière à minimiser le risque de préjudice pour les enfants, les jeunes et les adultes et à donner la priorité à leur bien-être et à leur sécurité. Notre priorité est de veiller à ce que tout individu s'engageant dans les activités de médias, de communication et de plaidoyer de War Child soit un processus significatif et informé. Tout contenu collecté privilégiera la dignité et le respect des personnes et garantira le respect de procédures de contrôle rigoureuses avant toute diffusion publique. Le consentement éclairé sera toujours recueilli. Les communications plus sûres doivent répondre aux normes définies dans les procédures opérationnelles standard en matière de communication(hyperlink), qui définissent les exigences en matière de consentement éclairé, de sécurité, de dignité et d'intérêt supérieur de l'enfant.
- j. **Norme 10 : Confidentialité des données et sauvegarde numérique** : La sauvegarde est intégrée dans tous les processus de collecte et de gestion des données de War Child. Nous adoptons le principe « Do no harm » (ne pas nuire) et nous nous conformons aux lois sur la protection des données en veillant à ce que toutes les données collectées sur ou auprès des enfants, des jeunes et des adultes soient utilisées de manière à respecter leur vie privée et à minimiser le risque de nuisance. War Child fera tout son possible pour s'assurer que toutes nos applications, plateformes et services numériques sont sûrs, sécurisés et ne donnent pas lieu à une saisie et/ou une utilisation inappropriée ou contraire à l'éthique des données sur les enfants, les jeunes et les adultes. Des conseils supplémentaires peuvent être trouvés dans le DISP (Hyperlink)

Rôles et responsabilités

Tous les représentants des WC ont la responsabilité de respecter, d'encourager, de mettre en œuvre et de promouvoir les normes et les principes énoncés dans cette politique,

proportionnellement à leur fonction. Les points suivants définissent des attentes supplémentaires pour des rôles professionnels spécifiques, y compris, mais sans s'y limiter, les points suivants :

- **Tous les représentants de War Child** : Toute personne qui travaille au nom de War Child est tenue de signaler tout soupçon ou toute incidence de problème de sauvegarde. Le fait de ne pas signaler un soupçon en matière de sauvegarde concernant une autre personne constitue une violation de la politique de War Child et peut entraîner des procédures disciplinaires. Il n'y a aucune obligation pour une personne de signaler un incident qui lui est arrivé.
- **Administrateurs et directeurs** : Les directeurs et les administrateurs de War Child sont globalement responsables de cette politique et de sa mise en œuvre.
- **Le PDG de filiale de War Child** : Le PDG de chaque filiale de War Child est responsable de l'application de cette politique au sein de sa propre filiale.
- **Personnes de référence en matière de sauvegarde** : Fournir un soutien pour prévenir et répondre aux préoccupations en matière de sauvegarde dans le cadre de leurs fonctions principales, conformément aux termes de référence du SGFP (hyperlien) Sensibiliser et promouvoir les meilleures pratiques en recevant les problèmes, en soutenant les personnes survivantes et en signalant les problèmes de manière confidentielle
- **Responsables/Conseillers SG** : Fournir un soutien aux personnes de référence, au personnel et aux programmes pour prévenir et répondre à l'exploitation, l'abus, et au harcèlement sexuels. Sensibilisation, formation et promotion des meilleures pratiques, ainsi que réception des préoccupations, orientation vers des services spécialisés et soutien aux enquêtes. Les responsables de SG, les équipes de SG, les conseillers et les cadres supérieurs doivent offrir un soutien supplémentaire pour aider à mettre en œuvre cette politique.
- **Responsables** : Ils sont chargés de sensibiliser les personnes qu'ils gèrent à cette politique et de soutenir/développer des systèmes qui créent et maintiennent un environnement de travail sûr. Cela inclut également la responsabilité de s'assurer que tout le personnel et le personnel apparenté reçoivent des formations régulières en matière de sauvegarde, avec un accent particulier sur le personnel qui est en contact direct avec les personnes que nous servons. Les responsables doivent donner la priorité à la sensibilisation à la sauvegarde pour eux-mêmes et leurs divisions, les départements individuels ou les équipes, et prévoir des lignes budgétaires pour certaines activités.
- **Équipes de programme** : Consulter les communautés avec lesquelles nous travaillons (d'une manière sûre, accessible et culturellement appropriée), afin de s'assurer que les membres de la communauté et ceux qui travaillent au nom de War Child connaissent le Code de conduite de War Child, la manière de déposer des plaintes et des préoccupations, et que War Child prendra des mesures lorsque cela se produira. Les équipes de programme doivent également expliquer clairement à quels biens et/ou services les membres de la communauté ont droit et comment ils sont sélectionnés.